



Reconnaissance enfant

Par **Eddy59185**, le **15/01/2019** à **23:32**

Bonjour, en couple avec mon amie non divorcée et avec qui je voudrai un enfant je voudrai savoir si il y aurai un soucis pour le reconnaître et qu'il porte mon nom. merci

Par **youris**, le **16/01/2019** à **01:06**

bonjour,

le mari de votre amie sera le père présumé de l'enfant de son épouse.

il pourra reconnaître l'enfant de son épouse.

dans ce cas, pour que vous soyez le père, vous devrez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.

salutations